

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 16 (1878)

Heft: 30 [i.e. 31]

Artikel: Coumeint on appreind l'allemand

Autor: S.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tra dans la mêlée littéraire et publia quelques romans qui firent ressortir ses plus brillantes qualités d'écrivain : la *Nouvelle génération*, les *Deux nations*, *Tancrède ou la Nouvelle croisade* (années 1844, 1845 et 1847).

Lorsque Robert Peel eut aboli le système des douanes protectrices et proclamé la liberté du commerce, Disraëli s'empessa de l'attaquer et se fit le chef des protectionnistes. A la formation du cabinet Derby (1852), il y fut appelé comme chancelier de l'Echiquier, poste très élevé, qui n'a au-dessus de lui que le roi, les membres de la famille royale et l'archevêque de Cantorbéry. Pour se maintenir au pouvoir, il ne tarda pas à abandonner ses idées protectionnistes.

Diverses fluctuations politiques le chassèrent et le ramenèrent tour à tour au ministère, où il fut trois fois chancelier de l'Echiquier.

De 1868 à 1874, Disraëli devint le chef de l'opposition et attaqua le ministère Gladstone avec l'apréte et la verve sarcastique qui est le trait saillant de son talent oratoire. Son parti obtint, dès 1874, une très forte majorité aux élections. Gladstone se retira et Disraëli fut appelé à former un nouveau ministère. Ce fut lui qui, deux ans plus tard, présenta à la Chambre un bill demandant que la reine prît le titre d'impératrice de l'Inde. Cette même année, la reine conféra à M. Disraëli les titres de vicomte de Hughenden et de comte de Beaconsfield, qui le faisaient entrer à la Chambre des Pairs, où il défendit la politique du cabinet.

Voici le jugement que porte sur M. Disraëli, romancier et écrivain, un critique très autorisé du journal le *Temps*, M. Scherer :

« M. Disraëli, dit-il, n'a jamais été un grand écrivain, ni même un remarquable romancier, mais il a toujours supplié à ce qui lui manquait par une sorte de diablerie, par l'entrain et le savoir-faire. Celui qui trouvera le mieux son compte dans *Lothair*, c'est l'homme en quête de petits riens et d'amusants scandales... Ne demandez à M. Disraëli ni intrigue fortement nouée, ni profondeur de caractère, rien de ce qui fait le grand romancier : il ne brille que dans l'esquisse légère et l'amusant bavardage. J'en dirai autant de ses personnages; ceux dont le portrait aurait exigé quelque vigueur de touche sont manqués, tandis que les excentricités et les ridicules sont souvent rendus d'une manière amusante. Je ne sais si je me trompe, mais je n'ai pu lire *Lothair* sans m'imaginer que je comprenais mieux l'homme politique après avoir vu l'écrivain à l'œuvre. »

[Origine de la place de Montbenon.]

De quand date la place de Montbenon et ses beaux arbres séculaires? C'est grâce aux nombreux travaux et extraits faits dans les archives communales de Lausanne par M. Ernest Chavannes-Dapples que nous pouvons répondre à cette question, ainsi qu'à plusieurs autres.

Un acte passé entre la commune de Lausanne, en mai 1345, nous apprend qu'un échange de vignes eut lieu à ce moment entre la dite commune et Guillaume de Compeys, chevalier et sénéchal de Lausanne, qui céda une vigne sous Montbenon, ainsi que celles qui étaient voisines et sur lesquelles il avait des droits, entre le petit chemin tendant de Montbenon contre Mornex, du côté d'orient et le chemin public dit de Villard, du côté d'occident, en vue de permettre à la commune de créer en cet endroit une grande place comme elle l'entendrait.

Guillaume de Compeys reçut, en contre échange, trois pièces de terre aux environs de Lausanne, qui sont spécifiées dans l'acte. Les personnes chargées de la délimitation des fonds échangés furent : Nicolas de Blonay, curé de Chastel, Michel de Venes, donzel et psautier, et François d'Aubonne, citoyens de Lausanne. L'acte est daté du mercredi après Pentecôte et du lundi qui suit l'octave de cette fête, ce qui correspond aux 18 et 23 mai 1345; cet acte est signé par le clerc ou notaire Pierre de Pullie.

Il paraît qu'à cette époque la place de Montbenon n'existe que comme un pâturage et sans aucun arrangement. C'est donc l'acquisition des vignes faite en 1345 qui permit la plantation des beaux arbres qui font l'ornement et les délices de cette place publique. Les plus anciens de ces arbres seraient-ils de 1345, soit de plus de 500 ans? Y a-t-il eu là deux ou trois générations d'arbres? C'est à Messieurs les experts forestiers à répondre à cette question.

Voilà donc l'origine de cette place de Montbenon qui est désignée dans l'acte de 1345 par : *Montbenon*, dont l'étymologie doit être : *Mons-benignus*, soit *Mont-Benoit* ou mont dédié à St-Benoit.

J.-F. P.

Coumeint on appreind l'allemand.

Noutron sindiquo qu'avâi prau d'orgouet volliesâi que son valet appreingnâ l'allemand, po pouâi figurâ pè lo mondo. Mâ coumeint ne pouâvâ pas fère grand frais, fe tsemin et manâirâ po lâi trovâ n'a plièce sein payï. L'eingadzâ donc son coo dein n'a peinchon à Berne po férâ le coumechons. Tot allâvâ bin lè premâ dzo, mâ on bio matin on lâi baillé on panâi po allâ querî d'au pan tzî lo bolondzî, et noutron gaillâ sè perd pè lè tzerrâiré et après avâi veri et reveri permî cé moué dè maison qu'on l'ai dit la ville Fédérale, tzerizé on moian de sé férâ com-preindré. Fâ on signe avoué la man contré sa botze po férâ vairé que tzertzivé oquié po medzî. Tot per on coup, reincontré doû monsu et lau fâ la même mena avoué on air désespéra. L'an zu pedi et lo mînon tzî on grand monsu; mâ quand ie ve que faillesâi montâ d'âi grands égrâs, sè dese à li-mêmô que n'irâ pas lo bolondzî. E mé sè défeindâi po montâ, mè lo bussâvont, kâ crésont que pèsâi la tîta.

Lè bon, l'eintron tzî lo monsu et font chétâ Darniet dein n'a balla chôla. L'étaï pardieu tot gruleint.

Lo monsu lài aovré la botse, vouaité dedein, preind on uti et crac, vouaïque on gros marté que chaoté pé la tzambre. Noutron Daniet fâ tonna boelâie, chauté avau lè zégras tot épouairé, va féré sa mâla et fo lo camp tzi son père que lài demandé ce que vao deré ci commerce. Daniet sè mé à tchurla et lài repond, allâ lài vâi appreindré l'allemand, l'ai fâ biau; quand on lao demandé dao pan, vo trézont lè deints.

S. M.

La bourgeoisie de Lausanne.

Avant 1527, les habitants de Lausanne prenaient la qualité de bourgeois par le fait de la possession d'une maison dans la ville basse, par leur naissance dans la ville ou par le séjour d'un an et un jour à Lausanne. En voici un exemple :

Un certain Hugues Vingeron, originaire de St-Sulpice et qui était venu habiter Lausanne, fut réclamé par le prieur du monastère de St-Sulpice comme son homme taillable. Mais Vingeron se défendit en disant : qu'il avait acquis sa liberté et qu'il n'était plus assujetti à aucune taille envers le prieuré de St-Sulpice, par le fait que depuis longtemps il était au bénéfice des droits de citoyen de Lausanne ; que cette ville était libre et que, en vertu de l'antique coutume du lieu, les habitants de Lausanne étaient affranchis de toute servitude, qu'enfin il y avait acquis les droits de citoyen par l'habitation. Un jugement arbitral, du 2 août 1338, donna gain de cause à Vingeron, qui, par contre, dut abandonner au prieuré toutes les possessions qu'il tenait de lui.

Ce n'est que depuis l'année 1527 que le Conseil de Lausanne décida que, pour acquérir la bourgeoisie, les personnes qui ne possédaient pas déjà une maison en ville, il fallait obtenir la permission du Conseil, ainsi que pour être reçu habitant ou *advenaire* (nouvel arrivant). Il en fut de même pour être reconnu comme *bourgeois assouferté*, ou petit bourgeois.

Voici les distinctions qui s'établirent ensuite entre les bourgeois et les habitants de Lausanne. Il y avait :

1^o Les citoyens nés de citoyens, qui étaient admissibles à tous les emplois ;

2^o les citoyens nés de bourgeois reçus, qui pouvaient prétendre aux emplois qui étaient à la nomination du Conseil des 25, mais non à celle du Conseil des 200 ;

3^o les petits bourgeois, ou *bourgeois assoufertés*, n'étaient admissibles à aucun emploi, mais ils jouissaient de tous les autres priviléges ;

4^o les habitants perpétuels, qui payaient une finance pour l'habitation, mais qu'on ne pouvait congédier et qu'on assistait comme les bourgeois en cas de pauvreté ;

5^o les habitants ordinaires qu'on renvoyait lorsqu'ils se comportaient mal ;

6^o enfin, les réfugiés agrégés à la corporation française, laquelle avait sa régie et sa bourse particulière pour l'assistance de ses pauvres.

Maintenant, toutes ces catégories de bourgeois ont disparu. Depuis quelques années seulement la corporation française a été fusionnée dans la bourgeoisie de Lausanne, où il n'y a plus qu'une seule catégorie de bourgeois, puis les habitants.

(*Extrait du manuscrit Gilliéron.*)

La mare de bouillon.

On se demandait comment un Parisien du grand monde, un homme de *high life* comme M. Albéric Dalbret avait choisi Granville pour théâtre de ses succès. Lorsqu'il était en villégiature, Granville semblait trop petit, trop peu fréquenté par la mode, trop peu élégant pour un personnage de cet acabit.

Souvent, du reste, Albéric quittait la petite ville et suivait à cheval, la route parallèle au rivage qui mène au bourg de Saint-Pair.

Ce jour-là, après avoir déjeuné à Saint-Pair et recommandé son vif alezan au garçon d'écurie auquel il le confiait habituellement, M. Dalbret, égayé par un temps splendide, avait poursuivi pêdestrement son chemin.

Il marchait alors sur une route presque inconnue, car il avait laissé à sa gauche le chemin d'Avranches, pour se rapprocher de la mer. C'était comme une large allée de jardins formant des méandres à l'infini. Les achillées, les jacobées, les aunées dysentériques étaient sur chaque rebord de la route leurs superbes panaches d'or ; les scabieuses mélancoliques, les camomilles au cœur de soufre, les grandes marguerites aux pétales blancs, la marjolaine aromatique, les liseros délicats, la verveine et l'aigremoine odorantes, les fleurs violettes du chardon à la tige d'un vert pâle, armée d'aiguilles, les bouquets blancs de l'eupatoire chanvrin s'épanouissaient au milieu d'innombrables espèces d'herbes qui montraient au soleil leurs têtes en forme d'épis, leurs feuilles lancéolées ou leurs granules aériens, rassemblés comme des panaches d'une merveilleuse délicatesse.

Albéric marchait en plein dans l'atmosphère qui resplendissait et répandait à flots la lumière sur ces fleurs et ces herbes, soit qu'une idée le possédât au point de le rendre insensible à la chaleur, soit qu'il se laissât prendre tout entier par la beauté de la nature luxuriante et forte.

On aurait deviné difficilement l'âge d'Albéric. Son élégance, sa taille souple, ses cheveux et sa barbe d'un blond ardent désignaient vingt-cinq ans ; mais lorsqu'on l'examinait de près, on apercevait sur son visage tant de petites rides fines, qu'on n'était pas éloigné de croire qu'il touchait la quarantaine. Du reste, sa physionomie délicate, aimable, malgré une pointe de hauteur et un regard qui parfois manquait de franchise, plaisait généralement, et dès qu'il s'en donnait la peine, il attirait à lui toutes les sympathies.

Lorsqu'il fut parvenu à l'endroit où la route, tracée sur un point culminant, se bifurqua, il l'abandonna pour suivre un sentier en pente qui bientôt lui découvrit un paysage à la fois sévère et poétique.

A sa droite, sous des bouquets d'arbres, se cachaient quelques maisons ; il avait à sa gauche les dunes qui conduisent à la mer et plus loin, dans la brume, la pointe des rochers de Carolles ; en face de lui était un large étang, pittoresque, d'où émergeaient çà et là des touffes de prêles et de roseaux. Ces quelques maisons sous les feuilles et ces eaux solitaires, c'étaient le hameau et la mare de Bouillon.

On était à la fin d'août et les récoltes, terminées, accapraient maintenant tous les bras des batteurs en grange. La chaleur, et surtout les travaux qui se faisaient dans les fermes, écartaient les paysans des pièces de terre dépouillées ; le paysage semblait donc absolument solitaire, et Albéric, l'ayant contemplé un moment, se disposait à partir, lorsque la vue de deux personnes qui se montrèrent tout à coup, cheminant le long de l'étang, excita sa curiosité. C'étaient deux amoureux, que sans doute le bonheur de se trouver